

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2020**

Nombre de Conseillers : 45  
En exercice : 45  
Présents : 41  
Pouvoirs : 4  
Votants : 45

Date de convocation du Conseil communautaire :  
Le 02/07/2020

Le 9 juillet 2020, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Sandrine CHATELARD (Remplaçante Daniel DOMPOINT), Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bernard GRISON, Brigitte KLEIN, Charlotte LEGEAY, Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Stéphanie PALLIER, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Pierre PERNET, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Daniel DOMPOINT (remplacé par Sandrine CHATELARD), Vincent LAUTIER (Pouvoir Nathalie TISSERAND), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Richard PACCAUD (Pouvoir Stéphanie PALLIER), Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN).

Secrétaire de séance : Gabriel AUMONIER

**OBJET : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL 2020 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des Finances, présente la proposition de BUDGET SUPPLEMENTAIRE du BUDGET PRINCIPAL 2020 qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement (dépenses et recettes) à 3 600 067,78 €
- en section d'investissement (dépenses et recettes) à 850 468,07 €

Il rappelle aux élus que le budget supplémentaire est une décision modificative qui a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et éventuellement de décrire des opérations nouvelles.

Sa présentation est identique à celle du budget primitif. Le budget supplémentaire constate, comme toute décision modificative, l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au budget primitif et leur financement ou l'ajustement de dépenses ou de recettes du budget primitif du même exercice.

Lorsque le compte administratif a été voté, la reprise des résultats est obligatoire. Les résultats doivent être reportés ou affectés dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le budget supplémentaire doit, comme le budget primitif et les décisions modificatives, répondre aux principes d'annualité, d'universalité, d'équilibre et de sincérité.

En fonctionnement, ce budget supplémentaire permet :

- de provisionner le chapitre 011 de 60 000€ pour financer les produits achetés dans le cadre des mesures de lutte contre le Covid-19 et les frais d'actes et de contentieux suite à la décision du TA dans l'affaire Quinson,
- de provisionner le chapitre 65 de 228 500€ pour financer 150 000€ d'aides directes aux entreprises et commerces du territoire touchés par la Covid-19, les indemnités et la formation des nouveaux élus du territoire, l'augmentation de la subvention versée à l'ALEC01 pour la création du point Info Energie, 40 000€ d'application du protocole de dissolution du SMICTOM signé entre la CCDSV et la CCVSC,
- de provisionner le chapitre 68 de 144 000€ au titre de la reprise de la provision constituée en 2019 sur le produit de la TEOM,
- d'augmenter au compte 023-01 le virement à la section d'investissement de 3 160 000€,
- d'intégrer au compte 002-01 le résultat de fonctionnement excédentaire de 3 560 410,78€,
- de constater au chapitre 73, suite à la notification par la DDFIP des recettes fiscales prévisionnelles 2020, une réduction du produit fiscal de 39 343€ malgré une augmentation du produit de la TEOM de 98 693€,
- de constater au chapitre 74 une augmentation du produit de la dotation d'intercommunalité de 93 000€ et du produit de la dotation de compensation de 26 000€ suite à la notification de la Préfecture de l'Ain,
- de constater au chapitre 74 une réduction des recettes à percevoir du SYTRAIVAL de 50 000€,
- de constater toujours au chapitre 74 le produit de 10 000€ correspondant 5 000€ d'aide de l'Etat sur l'achat des masques par la CCDSV pour ses propres services et à 5 000€ de remboursement par les communes du solde de commandes les concernant.

Ces écritures sont équilibrées avec une augmentation des dépenses imprévues en fonctionnement au compte 022-01 de 7 567.78€

En investissement, ce budget supplémentaire permet :

- de neutraliser au chapitre 20 les crédits imputés dans le virement de crédits n°1 pour les affecter à l'opération 116 « Mobilités », pour 3 000€,
- de provisionner le chapitre 23 de 645 000€ constituant l'enveloppe pour les opportunités,
- de provisionner le chapitre 27 de 80 000€ pour financer la participation de la CCDSV au fonds régional « Région unie micro-entreprises » (aide régionale aux entreprises touchées par la Covid-19),
- de re-provisionner l'opération 49 de 250 000€ qui avaient été retirés par la DM1 pour les placer sur l'opération 108, aide aux entreprises, dans le cadre des mesures nationales et régionales d'aide aux entreprises en difficulté suite au Covid-19,
- de provisionner la nouvelle opération 116 « Mobilités » de 100 000€,
- de provisionner l'opération 2003 ISDND Gestion des déchets de 250€ afin de solder les honoraires de la maîtrise d'œuvre,
- de réduire les crédits de l'opération 2005 Points d'apports volontaires – gestion des déchets de 55 000€,
- d'augmenter les crédits de l'opération 2006 Déchèterie du Pardy de 69 750€ afin de les adapter à la réalité des marchés en cours, notamment le changement de la barrière d'accès et de contrôle qui est différé,
- de réduire les crédits de l'opération 2007 Déchèterie des Bruyères de 15 000€ afin de les adapter au marché en cours,

- d'intégrer au chapitre 001, le résultat excédentaire en investissement de 2019 de 219 725,82€, qui se compose de la manière suivante : excédent de 527 917,76€ pour l'ex-SMICTOM (service gestion des déchets actuellement) et déficit de 308 191,95€ pour la CCDSV,
- de provisionner au chapitre 021, le virement en provenance de la section de fonctionnement de 3 160 000€,
- d'intégrer au chapitre 10 l'excédent capitalisé de 1 050 742,25,
- de supprimer au chapitre 16 l'emprunt prévisionnel de 3 580 000€ qui a servi à équilibrer le budget primitif en attente d'intégrer le résultat de 2019.

Ces écritures sont équilibrées avec une augmentation des dépenses imprévues en fonctionnement au compte 020-01 de 28 468,07€.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire du BUDGET PRINCIPAL 2020 tel que présenté ci-dessous :

D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n° service	FUNCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Observations
					Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	
D		023	023	01	Virement à la section d'investissement	3 160 000,00		Virement à la section d'investissement
D		022	022	01	Dépenses imprévues en fonctionnement	7 567,78		Equilibre budgétaire
D		011	6068	0200	Autres matières et fournitures - administration générale	35 000,00		Augmentation de crédits pour financer les masques et produits liés au Covid-19
D		011	6227	8130	Frais d'actes et de contentieux	25 000,00		Augmentation de crédits pour contentieux au TA de Lyon
D		65	6531	0210	Indemnités des élus - élus	15 000,00		Augmentation des crédits suite nouvelles élections - modifications nb de VP et taux d'indemnités dans la limite de l'enveloppe globale maximum
D		65	6533	0210	Cotisations retraites élus - élus	1 300,00		
D		65	6534	0210	Cotisations sécurité sociale élus - élus	7 000,00		
D		65	6535	0210	Formation des élus	1 700,00		Augmentation des crédits de formation des élus au minimal légal
D		65	65548	8200	Autres contributions (syndicats, associations...) - aménagement logement	13 500,00		Augmentation de crédits pour subvention versée à l'ALEC pour la création du point Info énergie
D		65	657348	8130	Autres communes - gestion des déchets	40 000,00		Application du protocole de dissolution du SMICTOM Saône Dombes entre la CCDSV et la CCVSC
D		65	65748	941	Subventions versées aux associations et organismes de droit privé	150 000,00		Aide directe de la CCDSV aux commerces et artisans de son territoire
D		68	6865	8130	Dotations aux provisions - gestion des déchets	144 000,00		Service Déchets - reprise de la provision constituée en 2019 sur le produit de la TEOM, comme annoncé au BP2019
R		002	002	01	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 560 410,78	Intégration du résultat 2019 reporté en fonctionnement
R		73	73111	01	Taxes foncières, CFE (contribution foncière des entreprises), taxe d'habitation		-185 928,00	Ajustement de crédits suite information de la DDFIP sur produit fiscal prévisionnel (1259FPU du 19/03/2020)
R		73	73112	01	CVAE (contribution à la valeur ajoutée)		43 843,00	Ajustement de crédits suite information de la DDFIP sur produit fiscal prévisionnel (1259FPU du 19/03/2020)
R		73	73113	01	TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales)		5 633,00	Ajustement de crédits suite information de la DDFIP sur produit fiscal prévisionnel (1259FPU du 19/03/2020)

R		73	73114	01	IFER (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux		-1 584,00	Ajustement de crédits suite information de la DDFIP sur produit fiscal prévisionnel (1259FPU du 19/03/2020)
R		73	7331	8130	TEOM - gestion des déchets		98 693,00	Augmentation produit de la TEOM suite notification DDFIP (1259TEOM du 19/03/2020)
R		74	74124	01	Dotation d'intercommunalité		93 000,00	Augmentation produit de la DGF suite notification Préfecture
R		74	74126	01	Dotation de compensation des groupements de communes		26 000,00	Augmentation produit de la DGF suite notification Préfecture
R		74	7478	8130	Dotations et participations - autres organismes - Gestion des déchets		-50 000,00	Réduction des recettes à percevoir du SYTRAIVAL
R		74	74718	0200	Participation de l'Etat - autres		5 000,00	Remboursement Etat sur les masques achetés par la CCDSV pour elle-même et pour les communes
R		74	74741	0200	Participations des communes du groupement GFP		5 000,00	Remboursements des communes sur les masques achetés pour elles par la CCDSV (déduction faite de l'aide de l'Etat)
					<b>TOTAL</b>		<b>3 600 067,78</b>	<b>3 600 067,78</b>

					<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
<b>D/R</b>	<b>n° op.</b>	<b>n° chap</b>	<b>n° cpte</b>	<b>n° service</b>	<b>Libellés</b>	<b>Modification de crédits</b>	<b>Modification de crédits</b>	<b>Observations</b>
D	HO	020	020	01	Dépenses imprévues en investissement	28 468,07		Equilibre budgétaire
D	HO	20	2031	01	Frais d'étude - hors opération	-3 000,00		Neutralisation des crédits imputés dans le Virement de crédit n° 1 pour les affecter à l'opération 116 "Mobilités"
D	HO	23	2313	01	Construction immobilisation en cours - travaux de bâtiments	645 000,00		Enveloppe pour opportunités
D	HO	27	27632	941	Créances sur des collectivités et établissements publics - Région	80 000,00		Participation de la CCDSV au fonds Région Unie micro entreprises - aides aux entreprises au niveau Régional Covid-19
D	49	23	2313	0205	Construction immobilisation en cours	250 000,00		Neutralisation de la DM1 - aide aux entreprises Covid 19
D	108	204	204113	941	Subventions d'équipement versés - Aide aux entreprises	-250 000,00		Neutralisation de la DM1 - aide aux entreprises Covid 19
D	116	20	2031	0200	Frais d'études - Mobilités	3 000,00		Crédits nécessaires à la création de l'opération 116 "Mobilités"
D	116	23	2313	0200	Construction Immobilisation en cours - Mobilités	97 000,00		Crédits nécessaires à la création de l'opération 116 "Mobilités"
D	2003	20	2031	8130	Frais d'études - ISDND Gestion des déchets	250,00		Crédits nécessaires au paiement du solde de l'AMO de la construction de l'ISDND
D	2005	21	2188	8130	Autres immobilisation corporelles - Points d'Apport Volontaire - Gestion des déchets	-55 000,00		Crédits pour le renouvellement du parc de colonnes aériennes projet différé
D	2006	20	2031	8130	Frais d'études - Déchèterie du Pardy - Gestion des déchets	7 750,00		Ajustement des crédits des marchés de travaux en cours
D	2006	21	2128	8130	Autres agencements et aménagements - Déchèterie du Pardy Gestion des déchets	102 000,00		Ajustement des crédits des marchés de travaux en cours
D	2006	21	2188	8130	Autres immobilisation corporelles - Déchèterie du Pardy - Gestion des déchets	-40 000,00		Crédits pour le changement des barrières et le contrôle d'accès Déchèterie du Pardy projet différé

D	<b>2007</b>	21	2181	8130	Installation générale - agencement - Déchèterie des Bruyères - gestion des déchets	-15 000,00		Signalétique pour la déchèterie des Bruyères le montant est prévu dans le marché de travaux de la déchèterie du Pardy
R	<b>HO</b>	002	002	01	Excédent d'investissement reporté		219 725,82	Excédent 2019 reporté calculé : + 527 917,76 de l'ex SMICTOM - 308 191,95 de la CCDSV
R	<b>HO</b>	021	021	01	Virement de la section de fonctionnement		3 160 000,00	Recettes en provenance de la section de fonctionnement
R	<b>HO</b>	10	1068	01	Excédent de fonctionnement capitalisé		1 050 742,25	Intégration de l'excédent capitalisé
R	<b>HO</b>	16	1641	01	Emprunts		-3 580 000,00	Suppression des emprunts à contracter dans l'année
					<b>TOTAL</b>	<b>850 468,07</b>	<b>850 468,07</b>	

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **13 JUIL. 2020** A Trévoux, le 09/07/2020  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20200709-2020C82-FI  
Affichage le : **13 JUIL. 2020**

**Le Président,  
Marc PECHOUX**

